

Communiqué de presse du 30 novembre 2012

Soutien au Dr Poupardin

Le SMG s'indigne de la condamnation par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale du Dr Poupardin à verser à la CPAM 94 la somme de 2514 euros pour un prétendu préjudice causé par la délivrance d'ordonnances à des patients en Affection de Longue Durée, leur permettant d'être remboursés intégralement de leurs soins. La pénalité de 4000 euros infligée par ailleurs par le Directeur de la Caisse est inadmissible.

Le SMG s'associe entièrement à la motion de solidarité avec le Dr Poupardin, adoptée lors de l'assemblée générale de la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité du 11 novembre 2012 et s'engage à participer à la contribution financière de solidarité proposée dans cette motion : "Le Dr POUPARDIN a été poursuivi puis condamné pour une pratique des prescriptions améliorant le taux de remboursements pour les patients classés en ALD. Pour ses choix solidaires et humanistes au service des patients, il est condamné à environ $2\ 000\ \in$ de remboursement et $4\ 000\ \in$ d'amende. Au-delà de la motion de solidarité transmise par le bureau, il est proposé une contribution financière de la Coordination Nationale par solidarité et pour le symbole."

Contacts:

Didier Ménard : 06 07 16 57 78 Marie Kayser : 06 86 55 80 02

Syndicat de la Médecine Générale 52 rue Gallieni, 92240 Malakoff Tél : 01 46 57 85 85 - Fax : 01 46 57 08 60

syndmedgen@free.fr www.smg-pratiques.info